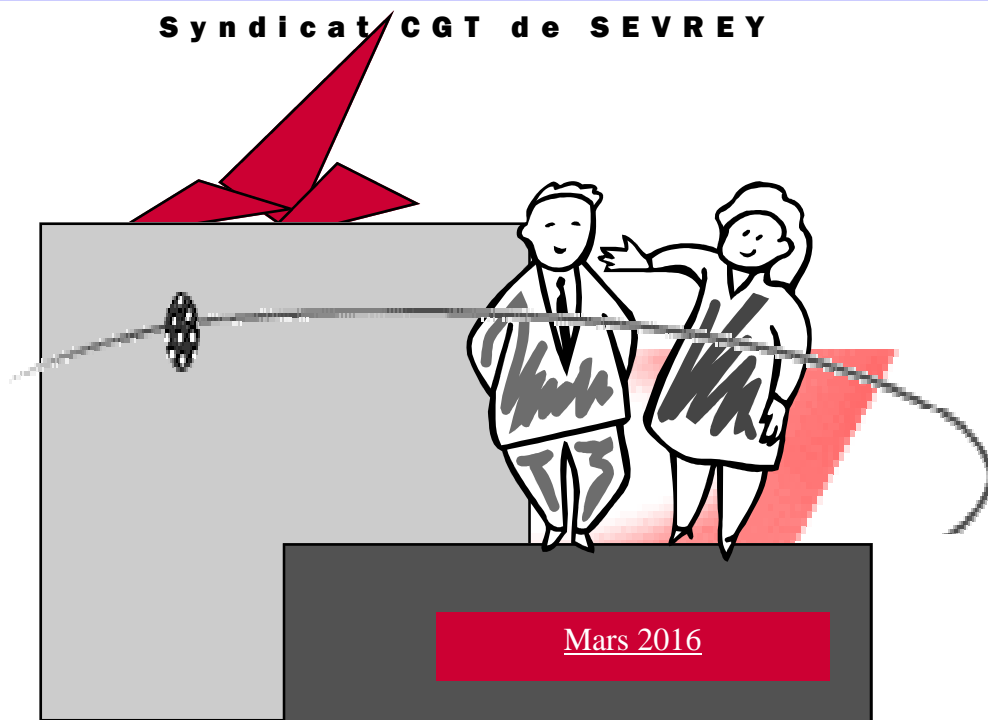




Le petit malin

Syndicat CGT de SEVREY



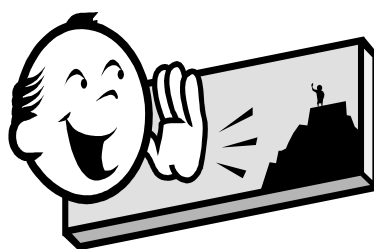
1. PRESENTATION DU CHS

Le CHS de Sevrey a été **créé** en 1971, sur le modèle de l'hôpital-village.

Auparavant, les malades du département étaient envoyés à l'hôpital psychiatrique de Bourg-en-Bresse.

Notre CHS couvre aujourd'hui les 2/3 du département. Le tiers inférieur (Mâcon, Paray le Monial) reste à la charge de Bourg et de Mâcon; la sectorisation n'y est pas encore totalement effective.

Notre CHS compte ainsi **3 pôles adultes, 1 pôle pédopsy 1 pôle médico-technique**, (IUMS ,kiné, soins dentaires,hygiène, EHPAD) et **2 pôles ressources** (ressources humaines et financières , ressources logistiques)



Bassins de santé des pôles C & D

L'offre de soins sur le territoire

La psychiatrie adulte

- : Les bassins de santé
■ - Le Grand Chalon
■ - Bresse Val de Saône
■ - la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau (CUCM)
■ - l'Autunois



- * : Centre médico-psychologique (CMP)
- ⊙ : Centre d'activités thérapeutiques à temps partiel (CATTP)
- ▲ : Hôpital de jour
- ⊞ : Autres structures (atelier thérapeutique, appartement thérapeutique)
- ⊞ : Psychiatrie de liaison avec les Centres hospitaliers
- ▲ : Antenne CMP
- ◆ : Unité d'Accueil des Urgences Psychiatriques

Au fur et à mesure des années, les **structures extra-hospitalières** se sont mises en place. Ces structures, au plus près du domicile des patients, doivent permettre aux malades de conserver des liens avec leur famille, leur milieu de vie, leurs amis, leur réseau social. Par là, elles évitent la marginalisation et la chronicisation des patients, que l'on observait jadis, quand l'on ne disposait que de l'intra-hospitalier.

Les pôles intrahospitaliers disposent ainsi de **différentes structures de soin** :

▶ plusieurs pavillons par pôle, destinés à la psychiatrie intra-hospitalière (de courte durée au pôle A, de longue durée au pôle B): les malades y sont hospitalisés à temps plein (nuit et jour, tous les jours), pour une durée variable

▶ Le pôle B dispose aussi d'une unité spécifique de soins à médiations psychothérapeutiques (bois, poterie, dessin, bibliothèque, sports, équithérapie, musicothérapie,...)

▶ Le pôle C, extrahospitalier dispose de :

▶ plusieurs CMP (Centre Médico-Psychologique): on y pratique consultations et suivis thérapeutiques «légers».

▶ plusieurs Hôpitaux de Jour , les patients y sont hospitalisés en journée uniquement.

▶ plusieurs CATTP (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel), qui accueillent des malades sur une ou plusieurs demi-journées, dans le cadre d'activités thérapeutiques spécifiques.

▶ Toutefois, la psychiatrie publique reste centrée sur l'hôpital qui héberge la direction, les services administratifs et techniques.

Le pôle Pédopsy (D) n'utilise que deux pavillons (un pour les enfants, un pour les adolescents). L'extra-hospitalier s'y est beaucoup plus développé, pour diverses raisons.

Depuis 2003, les unités intersectorielles se spécialisent progressivement dans l'accueil de populations spécifiques :

- Edelweiss : personnes âgées
- Topaze : unité ouverte de court séjour pour pathologies légères
- Jade : prise en charge sanitaire de psychotiques profondément déficitaires
- Aigue-Marine : prise en charge médico-sociale de psychotiques déficitaires

En 2008, le CHS disposait de 354 lits d'hospitalisation complète, de 108 places d'hospitalisation de jour, et de 7 places d'hospitalisation de nuit. Au total, le CHS et ses succursales extra-hospitalières soignent 10.000 malades par an (file active).





Le CHS exerce un **service public de santé**. Il est donc financé par la sécurité sociale, les budgets sont attribués aux établissements via l'Agence Régionale de Santé.

Depuis quelques années, l'**ARS** coordonne la politique des soins sur la région (pour nous, la Bourgogne). A ce titre, c'est elle qui répartit les financements entre les différents établissements hospitaliers, qu'ils soient publics ou privés. C'est elle qui autorise et habilite les projets de structures nouvelles; elle peut aussi demander la fermeture de services dont l'activité est jugée trop faible, ou encore le regroupement de certaines unités.



2. Médecine, psychologue et assistante sociale du personnel

Un **médecin du travail** indépendant de la direction est présent à temps partiel au centre de formation. Elle veille à la santé du personnel et à son aptitude au travail sur le plan médical. Chaque année, elle remet à la direction un rapport qui fait part de l'état général de la santé du personnel (accidents du travail, santé psychique, .) et des motifs qui peuvent l'expliquer (violence des patients, manque d'effectif, imprévisibilité des changements de poste, surcharge de travail.).

Depuis plusieurs années, à la demande du CHSCT, **deux psychologues** sont à la disposition du personnel dans ces mêmes locaux et reçoivent de manière anonyme tout membre du personnel qui lui en fait la demande. Elle ne sont affectées dans aucun autre service, de manière à conserver une place extérieure à l'établissement.





Grèves

Manifestations

Occupation de locaux

Détitions





Tracts

Négociation

Médiatisation

**Mobilisation des élus
politiques**



3. Commissions

Le **Conseil de Surveillance**, présidé par un élu (actuellement Mme I. DECHAUME), est le seul organe **décisionnel** de l'hôpital. Il est composé de membres de la direction, de médecins, d'élus, principalement du Conseil Départemental, d'un représentant des familles de patients, d'un membre de la CSSIRMT et de 3 représentants du personnel (F. CARPIER, CGT). Il vote et délibère, après avis de la CME et du CTE, organes consultatifs, sur le budget, les investissements, le projet d'établissement, le projet médical, le plan stratégique, les créations, suppressions ou transformations de postes, structures ou services, les conventions inter-établissements, le tableau des emplois et effectifs, le plan de formation, les conditions et l'organisation du travail, les critères de répartition de certaines primes, le bilan social.

La CME (Commission Médicale d'Etablissement) se compose des médecins du CHS et prépare les projets médicaux.

Le **C.T.E. (Commission Technique d'Etablissement)** se compose presque exclusivement des représentants du personnel non-médical.

Le Directoire se compose du directeur, du président de la CME, du président de la CSIRMT, de 3 chefs de pôle et d'un élu du personnel (dans notre CHS). C'est une instance de pilotage stratégique, de discussion et de décision.



Le **C.H.S.C.T. (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)** est composé de représentants du personnel et de l'administration, ainsi que de la médecine du travail. Il analyse les risques professionnels, les accidents du travail, le bilan social et propose des améliorations aux conditions de travail. Il s'est récemment soucié de la violence des patients sur le personnel.

Les **C.A.P. (Commissions Administratives Paritaires)**, composées pour une moitié des représentants du personnel, pour l'autre moitié, de l'administration, donnent leur avis sur le déroulement de carrière du personnel (titularisation, avancement d'échelon, passage en classe supérieure, notation en cas d'appel, temps partiel, mise en disponibilité, traduction en conseil de discipline) par catégorie de personnel.

La **C.S.S.I.R.M.T (Commission de Services de Soins Infirmiers de Rééducation et Médico-technique)** se compose de cadres supérieurs de santé et cadres de santé, d'infirmiers, de rééducateurs et médico-techniques, d'aides soignants. La CSSIRMT se préoccupe uniquement des soins infirmiers et paramédicaux

La **Commission Formation Continue** est une sous-commission du CTE qui élabore le programme annuel de formation continue (stages, colloques, formations en cours d'emploi, formation professionnelle).

On retrouve donc des élus syndicaux au Conseil de surveillance, au directoire, au C.T.E., au C.H.S.C.T., dans les C.A.P. et à la Commission Formation Continue.

4. Rôle du syndicat et de la CGT

Les revendications de la CGT dans la santé publique sont assez claires :

- ▶ défense d'un **service public de santé de proximité** (logique du secteur: des soins au plus près de chaque patient) et **de qualité** sur tout le territoire national, **accessible à tous** sans discrimination (de race, de sexe, d'âge, de revenu,..). La CGT s'élève systématiquement contre la médecine à deux vitesses telle qu'elle se met progressivement en place, sous des prétextes de restriction budgétaire (l'argent manquerait!). Elle défend la psychiatrie dans sa philosophie humaniste (la relation soignant-soigné) et sociale.
- ▶ Préservation et renforcement des moyens techniques (temps, locaux, budgets) et surtout humains (personnel), ce qui nécessite de titulariser les emplois précaires et d'embaucher du personnel en nombre et en qualification suffisants dans toutes les catégories professionnelles.

Sur le plan individuel, **chaque salarié peut se faire assister d'un élu syndical** auprès de la hiérarchie, pour tout problème personnel:

- ▶ notation, appréciation, avancement de carrière, titularisation, prise d'échelon,.
- ▶ sanction disciplinaire, brimade
- ▶ mutation
- ▶ refus de temps partiel
- ▶ remboursement de frais divers
- ▶ formation
- ▶ autres.

Un syndicat sert à être défendus, à se **défendre** ensemble, à maintenir les **droits et les intérêts professionnels**, et à conquérir de nouveaux droits au bénéfice des travailleurs, actifs, chômeurs ou retraités.

POUR TOUT PROBLEME

NUMERO VERT
DEPARTEMENTAL
0800 573571

La CGT est le plus ancien syndicat de salariés (1906). **Elle ne recherche pas à tout prix des solutions de consensus** ou de compromis avec les représentants des employeurs ou avec les directions.

La CGT est **un syndicat généraliste**: y adhèrent toutes les professions (du cadre à l'ouvrier) dans tous les secteurs (public et privé) d'activité. Elle n'est pas un syndicat catégoriel ou corporatiste.

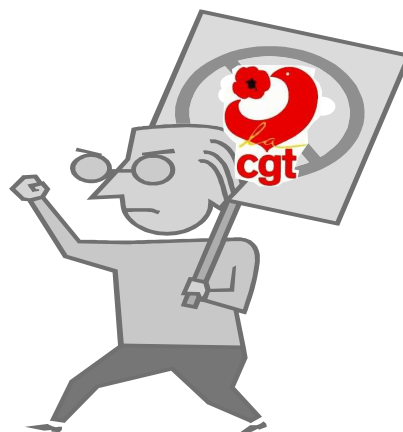
Il s'agit d'un syndicat **indépendant** (des partis politiques, des gouvernements, des employeurs, des sectes,..), **démocratique** (les décisions y sont prises collectivement) et **unitaire** (qui privilégie l'action et les revendications communes avec les autres syndicats).

Toutefois, la CGT prend position sur les problèmes de société et d'environnement, en faveur des droits de l'homme, d'un épanouissement individuel et collectif, d'une société de **justice, de liberté, d'égalité, de laïcité, de fraternité et de solidarité**. Elle n'est donc pas neutre.

La CGT, c'est aussi tout un réseau plusieurs structures:

- ▶ l'Union Locale, qui regroupe tous les syndicats d'une même ville et de sa périphérie
- ▶ l'Union Départementale qui regroupe tous les syndicats d'un département
- ▶ l'Union Santé qui regroupe les syndicats des secteurs de la santé d'un département
- ▶ la Coordination Psychiatrie, qui regroupe les syndicats de la psychiatrie publique de la Région
- ▶ la Fédération Santé qui regroupe les syndicats de la santé à l'échelon national et fournit une assistance juridique et une information très efficaces (<http://sante.cgt.fr>)
- ▶ la Confédération qui regroupe toute la CGT
- ▶ Des collectifs nationaux pour certaines professions (psychologues, éducateurs, techniques,..) ou thématiques (commission psychiatrie, commission santé au travail)
- ▶ La Confédération Syndicale Internationale qui regroupe 200.000.000 adhérents dans 150 pays

Les **cotisations** (1 % du salaire dont les 2/3 déductibles de l'impôt) sont les seules ressources du syndicat et paient tracts, matériels, informations, formations, revues, déplacements, actions en justice,.



5. A Sevrey, la CGT...

...dispose d'un **local** (galerie des oiseaux), joignable au **0385928279** (tél. et fax) ou au **8279** (n° intérieur).

Une **permanence** y est assurée les lundi, mercredi et jeudi de 9 à 17 H et le vendredi de 14 à 17 H.

E-mail : cgt.chs@ch-sevrey.fr

Blog : cgt.sevrey.free.fr

Le **bureau** se réunit les 2eme et 4eme jeudi du mois, et décide des actions syndicales à mener. Les membres s'informent mutuellement et débattent ensemble de la vie au CHS et de ses salariés, ainsi que du travail des commissions de l'hôpital.

La commission exécutive se compose de:

- ▶ secrétaire général :
- ▶ P. DU MORTIER, psychologue, pôle B
- ▶ - secrétaire adjoint:
- ▶ F.CARPIER , infirmier, pôle D
- ▶ J.-F. ZAPPADU, infirmier, pôle D
- ▶ - trésorerie:
- ▶ S.CORREIA, aide-soignante , pôle B
- ▶ R. JIMENEZ, aide- soignant, pôle A

- ▶ Ph. BLIN, services techniques
- ▶ M.L. BLONDET, infirmière pôle C
- ▶ A. CHATRY, infirmière pôle D
- ▶ B. GAUTHIER, infirmière UISAM
- ▶ F. GUSTINIANI, infirmier, service de nuit
- ▶ S. LAUVERNIER, blanchisserie
- ▶ J. LEGLANTIER, infirmière pôle B
- ▶ I. MAGNIEN, infirmière pôle A
- ▶ J.-P. PODDIGHE, infirmier de nuit
- ▶ E. THEVENIN, cadre de santé, pôle C

Le syndicat siège au sein des commissions du CHS

(membres élus lors des élections 2014)

- ▶ au Conseil de Surveillance : F. CARPIER
- ▶ au Directoire : P. DU MORTIER
- ▶ **au C.T.E.:** (élections par le personnel pour 4 ans)
 - Titulaires : F. CARPIER, infirmier; P. DU MORTIER, psychologue; Ph. BLIN, maître ouvrier; J.-F. ZAPPADU, infirmier; F. TAKOUACHET, infirmier; B. GAUTHIER, infirmière
 - Suppléants : J.-P. PODDIGHE, aide-soignant; A. CHATRY, infirmière; A. HAINGUE, infirmière, O. HUMBERT, aide-soignante
- ▶ **au C.H.S.C.T.:**
 - R. JIMENEZ, B. GAUTHIER, S. LAUVERNIER, titulaires
 - A. HAINGUE, F. PREVOTAT, F. GIUSTINIANI, suppléants
- ▶ **en C.A.P.L. :** (élections par le personnel pour 4 ans)
 - Sous-groupe 8 : S. CORREIA, titulaire
N. CASADEI-SIMONIN, suppléante
 - Sous-groupe 7 : S. LAUVERNIER, P. BLIN, titulaires
J. RAVET, P. OJEDA, suppléants
 - Sous-groupe 5 : J.-P. GUYON, titulaire
J.F. ZAPPADU, suppléant
 - Sous-groupe 2 : E. THEVENIN, J. LEGLANTIER, titulaires
A. HAINGUE, N. CORNUEL-BOUTMOUDIT, suppléantes
- ▶ Au conseil de vie sociale EHPAD : B. GAUTHIER

En particulier, , la CGT s'engage

Au niveau local

Surveiller le budget de l'établissement

Conserver les 35 H et maintenir de bonnes conditions de travail

réduire la précarité du personnel

repérer la souffrance du personnel

Défendre la politique d'embauche et de promotion professionnelle.

Veiller au suivi des effectifs par unités

Participer au Projet d'Établissement

Au niveau national

Défendre les retraites et retraites complémentaires

Défendre la Sécu

Maintenir les 35 H

Dénoncer la nouvelle Réforme Hospitalière

Le Syndicat CGT de SEVREY



BLOG : cgt.sevrey.free.fr

